

**Communiqué de presse**

**En l'absence de publication de l'ordonnance portant réforme du stockage du gaz, l'AFIEG interroge le Gouvernement sur les mesures qu'il entend prendre pour appliquer la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte**

Paris, le 8 septembre 2016

*En l'absence de la publication de l'ordonnance prévue par l'article 167 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015, la réforme du stockage du gaz ne pourra pas être mise en place à l'automne 2016 pour s'appliquer à l'hiver 2017-2018, et ce, contrairement aux dispositions adoptées dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.*

*Les acteurs du secteur s'inquiètent vivement de l'incertitude réglementaire créée par cette situation et interrogent le Gouvernement quant aux mesures qu'il entend prendre pour que cette réforme puisse s'appliquer au plus vite.*

\*\*\*\*\*

L'AFIEG déplore l'absence de publication, par le Ministère de l'Énergie, de l'Environnement et de la Mer, de l'ordonnance prévue par l'article 167 de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dans le délai prévu par l'habilitation. Le non-respect de ce délai empêche la mise en œuvre de la réforme du stockage de gaz.

Pourtant, cette réforme a fait l'objet de plus de deux ans de travail et de concertation entre les pouvoirs publics et les entreprises du secteur. Dès l'hiver 2016-2017, elle devait permettre de résoudre les fragilités juridiques du dispositif actuel, fondé sur le décret n°2014-328 du 12 mars 2014 relatif à l'accès aux stockages souterrains de gaz naturel, afin d'offrir un cadre réglementaire et législatif plus stable aux opérateurs gaziers et d'assurer la sécurité d'approvisionnement du pays, aujourd'hui soumise à des risques.

L'AFIEG demande donc à la Ministre de l'Énergie, de l'Environnement et de la Mer, de clarifier l'intention du Gouvernement sur cette réforme, de lever l'incertitude réglementaire actuelle et de fournir aux acteurs le calendrier précis et les modalités selon lesquelles il compte agir afin de permettre sa mise en œuvre au plus vite.

*L'AFIEG regroupe des entreprises françaises ou des filiales d'opérateurs européens du système électrique et gazier : Alpiq, BKW, Enel, Gazprom Energy, Pont-sur-Sambre Power / Toul Power, Uniper (ex. E-On France) et Vattenfall. Elle compte parmi ses membres associés Enovos et Novawatt. Son objectif est de contribuer au développement d'un marché plus concurrentiel dans les secteurs de l'électricité et du gaz, tant sur les activités de production que de fourniture d'électricité, afin d'offrir un plus large choix au client et d'améliorer la compétitivité de nos industries.*

Contact presse – Atlas Public Affairs : Clémentine Pinet Tel : 01.75.42.95.94